

Dons de succession

Qu'est-ce qu'un don de succession?

Choisir d'inclure Santropol Roulant dans votre testament vous permet de planifier à l'avance et de continuer d'avoir un impact durable et pérenne sur votre communauté. Cela peut être sous la forme d'un don ponctuel de succession ou en faisant de Santropol Roulant un bénéficiaire d'une fiducie établie.

Pourquoi inclure Santropol Roulant dans son testament?

Laisser un héritage : En faisant un don dans votre testament, vous continuez d'avoir un impact sur la communauté qui vous tient à cœur. Faire du Roulant un bénéficiaire d'une fiducie nous donne de la stabilité et nous permet de compter sur votre impact pour les années à venir.

Stabilité : Planifier à l'avance vous permet de vous assurer que votre succession sera gérée comme vous le souhaitez.

Avantages fiscaux : Laisser un don de bienfaisance dans votre testament peut vous donner des avantages fiscaux pour le reste de votre testament, et ainsi vous permettre de mieux soutenir vos proches.



Merci de penser à inclure Santropol Roulant et notre communauté dans votre testament. Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez contacter Melanie.

melanie@santropolroulant.org



111 rue Roy est - Montréal, Québec - H2W 1M1